

Règlement.

1. Ce tournoi international est un concours individuel ouvert à tous les joueurs et joueuses amateurs, membres d'honneur de l'ASBL « B.C. Les ALLIES », en possession d'une licence internationale et en règle avec leur fédération respective. La licence « L » de la FSBB est une licence internationale amateur. Uniquement les joueurs amateurs sont autorisés.

2. Le tournoi se déroulera au bowling "Les Alliés", Chaussée de Dottignies, 185 à 7700 Mouscron du 14 au 20 octobre 2024. Ce tournoi est homologué par la F.S.B.B. n° 2425/04 et est organisé par l'ASBL Bowling Club « Les ALLIES »

3. Directeur du tournoi : DEFONTAINES Francis

Comité organisateur : PERNIAUX Véronique, ORLANDI Flora, WUYLENS Vincent, DURET Eddy.

4a. Pour les membres belges, affiliés à la F.S.B.B. et domiciliés en Belgique, la moyenne figurant sur la carte de licence doit servir de base pour l'attribution de l'handicap ou répartition en catégories. Les joueurs/joueuses étrangers (ères) ayant également une licence belge doivent présenter leurs deux licences. La plus haute moyenne sera prise en considération pour le tournoi. Il n'y a pas de minimum de parties jouées requis.

4b. Les joueurs(euses) étrangers(ères) sans licence F.S.B.B. doivent présenter la carte de membre de leur fédération nationale respective

4c. Pour les joueurs(euses) étrangers(ères) dont la moyenne est mise à jour régulièrement (ex : France) :

A) Joueurs(euses) ayant participé à un ou plusieurs tournois du BBT pendant la saison 2023/2024

Leur moyenne sera calculée de la façon suivante :

(moyenne BBT de la saison 2023/2024 + moyenne officielle au 1er septembre 2024) / 2

B) Joueurs(euses) n'ayant pas participé au BBT pendant la saison 2023/2024 :

moyenne officielle au 1er septembre 2024.

4d. Des déclarations concernant la moyenne, établies par des clubs, ne sont pas valables.

4e. **Si un joueur n'a pas de moyenne officielle, il sera automatiquement placé en catégorie handicap.**

Sa moyenne sera déterminée suivant le règlement du BBT et calculée comme suit:

S'il s'agit de sa 1^{ère} participation à un tournoi BBT, sa moyenne est calculée sur les 6 jeux scratches de sa 1^{ère} entry et sera utilisée pour d'éventuelles ré-entries.

A partir du 2^{ème} tournoi du BBT auquel il participe, sa moyenne sera calculée sur la somme des 6 jeux scratches de sa 1^{ère} entry plus ceux de son premier tournoi du BBT soit 12 jeux au total.

5. **Les règles de jeu de bowling en vigueur à la F.I.Q.-W.T.B.A. et à la F.S.B.B. sont d'application.**

6. Frais de participation et d'inscription : **5€ par participant**

Cotisation Membre d'honneur de l'ASBL « B.C. Les ALLIES » 2024 - 2025 : **60€**

Attention : Le paiement par carte bancaire n'est pas accepté, uniquement en espèces.

7. **RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :**

www.bowl4u.com/ , par téléphone :00.32.69.84.81.70 et Gsm : 00.32.497.507.251 jusqu'à 22h00

Par e-mail : **fradef@skynet.be** _Website : **www.bcallies.be**

8. Par piste : maximum 3 joueurs par shift

9. La répartition des pistes se fera **au préalable** par le comité organisateur.

Les re-entries sont autorisées : 50€/Re-entry. La re-entry est à payer lors de la première participation. Les re-entries ne sont pas prises en compte pour le classement du BBT uniquement pour le classement du tournoi. Entretien des pistes avant chaque shift.

10. Le tournoi se déroule en 6 jeux avec changements de pistes après chaque frame et déplacement de 2 paires de pistes vers la droite après 3 jeux. Il se joue en **3 classements directs : Scratch et Handicap Messieurs et Handicap Dames.** L'handicap sera calculé sur base de **80% de (210 - moyenne officielle) avec un maximum de 45 pour les dames et pour les hommes.** Les messieurs ayant une moyenne de 195 et plus entrent uniquement dans le classement Scratch avec Bonus : de 195 à 199 = 9, de 200 à 204 = 6, de 205 à 209 = 3, de 210 et plus = 0. Les joueurs ayant une moyenne inférieure à 195 entrent uniquement dans le classement handicap.

11. Le classement final du tournoi est un classement direct dans les 3 catégories sans finale.
Les joueurs/ joueuses sont classé(e)s sur le total quilles des 6 parties avec handicap ou bonus

En cas d'ex-aequo:

Messieurs Scratch:

Plus petite différence entre le plus haut score et le plus petit avec bonus sur le total des 6 parties
Plus haute moyenne officielle
Plus haute partie scratch+bonus sur le total des 6 parties

Messieurs et Dames Handicap:

Plus petite différence entre le plus haut score et le plus petit avec handicap sur le total des 6 parties
Plus haute moyenne officielle ou moyenne BBT pour les joueurs n'ayant pas de moyenne officielle
Plus haute partie avec handicap sur le total des 6 parties

Toutes les parties jouées lors du tournoi sont prises en compte pour le calcul de la moyenne nationale et envoyées à la F.S.B.B.

12. Le port de la chemise ou polo de bowling est obligatoire. Le calcul des résultats se fait par EZ LEXER combiné à QUBICA –AMF BES scoring system, score automatique par ordinateur. Des pacers ne sont alignés que dans la mesure où ils complètent une paire de pistes, afin de maintenir le rythme du jeu. Ils ne peuvent participer au tournoi par après. Ces joueurs (joueuses) doivent aussi respecter les règlements de la F.S.B.B. Un arbitre sera présent pendant toute la durée du tournoi. Les joueurs doivent se présenter au moins 30 min. avant le début de leur shift. Le joueur en retard, commencera son shift au frame entamé lors de son entrée sur la piste. Aucun rattrapage ne sera permis. **Les frais de participation ne seront pas remboursés et seront exigés en cas de forfait ou d'absence sans raison valable. De plus, les joueurs/joueuses seront exclus(es) de tous les autres tournois membres du BBT et ceci pour une période illimitée tant que ces montants ne seront pas payés.** Toute réclamation doit être introduite auprès de l'organisateur du tournoi dans les 15 minutes qui suivent la fin du shift. Passé ce délai, plus aucune plainte ne sera acceptée. Les joueurs des clubs locaux joueront de préférence leur shift éliminatoire en semaine. Les joueurs suspendus par la F.S.B.B. ne sont pas admis. **Tout prix non réclamé endéans le mois suivant le tournoi restera propriété du club.** Chaque contestation non-prévue par ce règlement, sera résolue de façon définitive et sans recours par le comité organisateur.

13. Les prix garantis en indemnités de déplacement et de séjour s'élèvent à : 7000€ **si 200 inscriptions**

De plus, chaque vainqueur dans les 3 catégories (ou le suivant immédiat si le joueur(se) a déjà gagné le premier tournoi ou s'il (elle) est déjà sponsorisé (e) par la firme Valcke) reçoit une boule du sponsor du BBT: VALCKE Bowling.

14. Remise Des Prix

Directement après le dernier shift du dimanche ou versé sur le compte en banque des gagnants s'ils ne sont pas présents.



Next Tournament : **BC Alloo – St. Martens Latem 25/11/2024 – 01/12/2024**